

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du MARDI 15 AVRIL 2025

Sur la convocation de Mr le maire les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 18 h 00 à la salle de la Petite Ecole. Mr Sylvan Waeber est excusé. Rosine Petit, excusée, donne pouvoir à Jacques Waeber. Charles Tilquin, excusé, donne pouvoir à René Richard. Le maire propose Jacques Waeber comme secrétaire de séance et propose de rajouter un sujet à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal valide. Après lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 12 mars 2025, le maire ouvre la séance.

Ordre du jour :

➤ Demande de subvention de l'association « Castel kids » :

Sujet rajouté à l'ordre du jour. Après échanges le conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 euros.

➤ Travaux 2025 :

- Chemin Marcot et voirie du silo :

En l'absence d'élément de la part de la SARL GMS quant à la réfection de la voirie menant au silo, la réfection du chemin Marcot par la commune n'est pas envisagée pour le moment.

- Eclairage place Buzoni – démantèlement réseau poulaillers :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

➤ accepter le devis du SDED concernant le démantèlement du réseau allant aux anciens poulaillers. Sur un montant total de 10.000 euros, le SDED subventionne à hauteur de 7500 euros.

➤ ne pas accepter le devis d'éclairage de la place Buzoni proposé par le SDED. La mise en place de cet éclairage sera gérée par la commune et les entreprises lors des travaux de finition de la place en 2026.

- Aménagement accès jeu de quilles :

Il s'agissait de préciser ce qui avait été prévu d'installer dans les travaux de la place Buzoni entre l'aire de jeu de quilles et le chemin de la prairie et il s'avère qu'il n'y a pas de problème.

- Durée amortissement des subventions :

Les subventions versées au « compte 204 » obligent les collectivités à procéder à l'amortissement de celles-ci. Est concernée la subvention du SDED de 7500 euros. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de porter cet amortissement à 3 ans.

➤ Réfection des 3 anciens radars pédagogiques :

Après expertise par le constructeur il s'avère que le devis de réparation est quasiment aussi élevé que l'installation de 3 radars neufs, les panneaux solaires étant conservés. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le devis DE 4810 d'un montant de 7527.60 euros TTC.

➤ Taux d'imposition des taxes directes locales 2025 :

Le Conseil Municipal décide de voter les taux de référence ; donc les taux **sont inchangés**, soit :

Foncier bâti	32.78 % (ancien taux départemental de 23,94 %) (*)
Foncier non bâti	20.53 %
Taxe d'habitation résidence sec.	14,35 %
Cotisation foncière des entreprises	17,26 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Les recettes communales des taxes viennent de différentes sources :

- Le produit de ces 4 taxes locales:	119.341 €
- Le produit de l' IFER (IEFR et Pylônes) :	115.766 €
- Une allocation compensatrice supplémentaire (TH et CFE)	17.294 €
- La CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	8.030 €
Cela fait une recette de:	260.431 €

Comme les dernières années, le total des différentes taxes est favorable à notre commune mais il y a :

Un prélèvement pour le FNGIR . Ce prélèvement est fixé par l'état à :	78.006 €
Une contribution (effet du coefficient correcteur de surcompensation) (*)	20.231 €
<u>Les recettes réelles</u> des taxes directes sont donc pour 2025 de :	<u>162.194 €</u>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

(*) Depuis la suppression de la taxe d'habitation (TH) les parts communales (8,84%) et départementales (23,94 %) de taxe foncière sur le « bâti » sont fusionnées et affectées en totalité à la commune afin de compenser cette perte de revenus de la TH. Par contre il s'avère que pour Pont la Ville il y a eu une « surcompensation » ce qui explique cette contribution de **20.231 €**

➤ Budgets primitifs 2025 :

Depuis 2024 le budget « Service Eau et assainissement » (SEA) est « intégré » dans le budget de la commune en tant que budget annexe.

BP Compte Unique:

Section de fonctionnement en équilibre à :	612 073 €
Section d'investissement en équilibre à :	403 445 €

Questions diverses :

- *Inventaire du matériel communal :*

Initialement demandé en réunion de décembre 2023 et rappelé lors de la réunion de février 2024, cet inventaire a été réalisé en mars 2025 en présence de l'employé communal et du 3^{ème} adjoint. A partir des factures cet inventaire contradictoire « factures/présence du matériel » n'a pas donné satisfaction.

- *Prochaine réunion CM 2024 :*

Mercredi 11 juin 2025

CLOTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne réclamant la parole, le maire déclare à 20 h 00 la séance levée.